

Journée d'information pour les membres du Grand Conseil

22 avril 2022



Programme de la journée d'information

10 h	Mot de bienvenue	Hervé Gullotti, président du Grand Conseil
10 h 05	Organisation du Grand Conseil	Patrick Trees, secrétaire général du Grand Conseil
10 h 25	Tâches et fonctionnement du Grand Conseil	Christina Bundi, secrétaire générale suppléante
10 h 45	Outils parlementaires / dépôt des interventions	Sandra Lager, responsable du Service de conseil
11 h 05	Présentation des commissions	Sibylle ben Rhouma, responsable du Service des commissions
11 h 25	Organisation du travail / offres d'information / recherche d'information / environnement de travail GC / système de préparation des séances CMI	Patrick Trees, secrétaire général du Grand Conseil
11 h 45	Questions	Patrick Trees, secrétaire général du Grand Conseil
11 h 55	Présentation du chancelier d'État et des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration de l'Hôtel du gouvernement	Patrick Trees, secrétaire général du Grand Conseil
À partir de midi	Buffet	



L'organisation du Grand Conseil

Patrick Trees
Secrétaire général



Plan de la présentation

Organisation

Organes parlementaires :

- Présidente ou président
- Présidence du Grand Conseil / direction du Bureau
- Bureau du Grand Conseil
- Scrutatrices et scrutateurs
- Commissions
- Députation

Autres parties prenantes :

- Groupes, Commission de rédaction,
- Services parlementaires, Chancellerie d'État



Le Grand Conseil



Organigramme du Grand Conseil

Présidente ou président (1)

Présidence / direction (3)

Bureau (20)

Scrutatrices et scrutateurs (5)

Députation (16)

Partis et groupes

Grand Conseil (160)

Trois commissions de surveillance (CFin, CGes, CJus)

Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE)

Quatre commissions spécialisées (CFor, CSoc, CIAT, CSéc)

le cas échéant, commissions spéciales

Services parlementaires



Présidente ou président

(art. 20 s. LGC, art. 17, al. 1 RGC)

- Préparation et conduite des délibérations
- Représentation



Présidence du Grand Conseil

(art. 22 LGC, art. 17, al. 2 RGC)

Composition :

une présidente ou un président et deux vice-présidentes ou vice-présidents

- Remplacement de la présidente ou du président
- Soutien de la présidente ou du président

La présidence du Grand Conseil...

(art. 23, al. 3 LCG, art. 19 s. RGC)

est l'organe de **direction et de coordination opérationnel et organisationnel** du Grand Conseil, qui :

- prépare les séances du Bureau et les sessions,
- accomplit les tâches du Bureau (plénum) en cas d'urgence.

Bureau du Grand Conseil

(art. 23 LGC, art. 25 ss RGC)



Le Bureau

Composition :

- Présidence du Grand Conseil (une présidente ou un président et deux vice-présidentes ou vice-présidents)
- Présidente ou président
 - de chacune des huit commissions permanentes (CFin, CGes, CJus, CIRE, CFor, CSoc, CIAT, CSéc)
 - de la Députation
 - des huit groupes parlementaires

→ Total 20 personnes

Le Bureau

est l'organe de direction et de coordination politique et stratégique du Grand Conseil. Il prend en particulier les décisions concernant

- la planification des sessions (dates et durée),
- le mode de délibérations,
- l'attribution des affaires aux organes parlementaires,
- la désignation des commissions spéciales et la nomination de leurs membres,
- les relations du Grand Conseil avec le Conseil-exécutif et la Justice,
- l'examen formel des interventions parlementaires,
- les affaires ne relevant de la compétence d'aucun organe.

Scrutatrices et scrutateurs

(art. 24 LGC, art. 35 RGC)



Les scrutatrices et les scrutateurs

accomplissent en particulier les tâches suivantes lors des élections et des votes :

- consignent dans des procès-verbaux les résultats des élections (listes des votes nominatifs),
- assurent le déroulement des élections,
- déterminent le résultat des élections et des votes lorsque les suffrages ne sont pas enregistrés par le système de vote électronique,
- tiennent la liste des présences et assurent le contrôle des présences au Grand Conseil.

Commissions

(art. 25 ss LGC, art. 36 ss RGC)



Les commissions

(art. 25 ss LGC, art. 36 ss RGC)

préavisent les affaires du Grand Conseil :

- trois commissions de surveillance (CFin, CGes, CJus)
- Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE)
- quatre commissions spécialisées (CFor, CSoc, CIAT, CSéc)
- le cas échéant, des commissions spéciales

(cf. présentation des commissions)

Députation

(art. 31 LGC, art. 52 RGC)



La Députation

Composition :

- Membres du Grand Conseil élus dans le Jura bernois (12)
- Membres francophones élus dans le cercle électoral de Bienne-Seeland



La Députation

- défend au Grand Conseil les intérêts du Jura bernois et de la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland dans les affaires qui les concernent spécifiquement ;
- a le droit de demander le vote séparé pour de telles affaires, le résultat du vote étant alors établi séparément de celui du Grand Conseil.

Si les votes expriment deux décisions opposées, il faut trouver une solution pouvant être soutenue également par la Députation.

L'affaire est une nouvelle fois mise aux voix, mais sans vote séparé.

Autres parties prenantes

L'organisation du Grand Conseil comprend également

- les groupes,
- la Commission de rédaction,
- les Services parlementaires,
- la Chancellerie d'État.



Groupes

(art. 32 LGC, art. 56 s. RGC)

Les groupes servent de lien entre les partis et le parlement :

- ils préavisent les affaires soumises au Grand Conseil,
- et favorisent le règlement rationnel des affaires,

Composition :

cinq membres du Grand Conseil ou plus

Commission de rédaction

(art. 98 s. LGC, art. 134 RGC)

- Tâches : examine les projets de révision constitutionnelle et législative quant à la langue et à la systématique (le cas échéant, également des décrets)
- Composition :
 - chancelier (présidence)
 - membres du Grand Conseil (2)
 - spécialistes du droit et de la langue
- Les membres sont nommés par le Bureau pour la durée de la législature (à l'exception de la présidence)



Services parlementaires

(art. 91 ss LGC, art. 132 RGC)

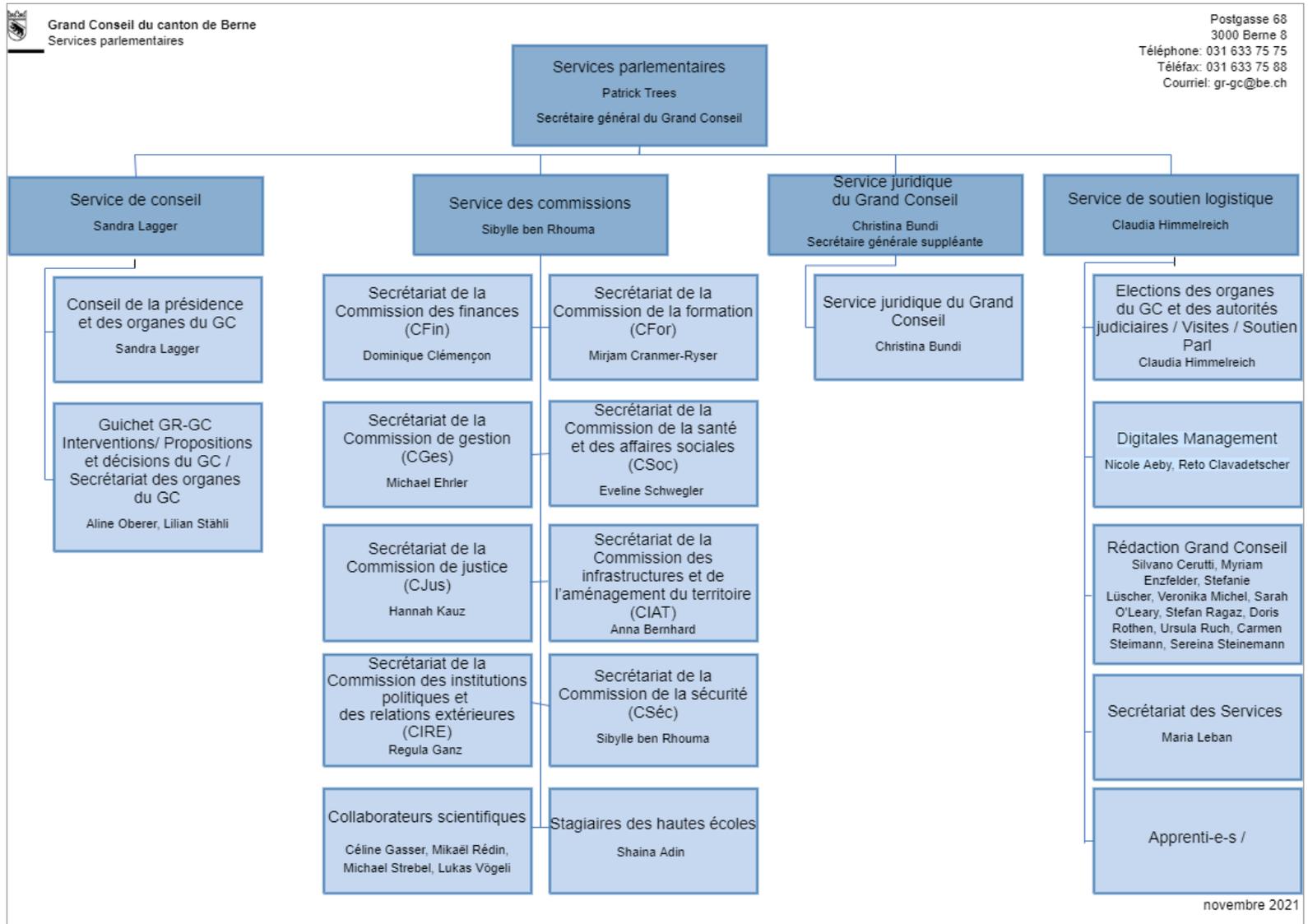
Ils soutiennent le Grand Conseil, ses organes et ses membres dans le travail parlementaire et accomplissent notamment les tâches suivantes :



- secrétariat du Bureau,
- secrétariat des commissions,
- conseil de la présidence du Grand Conseil pendant les séances plénières,
- conseils sur les questions procédurales, juridiques et matérielles,
- préparation des affaires et des projets du Grand Conseil,
- information et documentation.

Les Services parlementaires sont placés sous la surveillance du Bureau.

Services parlementaires



La Chancellerie d'État

(art. 95 LGC, art. 133 RGC)

Assure, pour le compte du Conseil-exécutif, la coordination des tâches avec le Grand Conseil et ses organes.

Elle accomplit d'autres tâches pour le Grand Conseil et les Services parlementaires, par exemple :

- participe notamment à la préparation et au déroulement des sessions (programme),
- assure le service de traduction,
- fournit son soutien pour la communication, l'informatique, la comptabilité,
- assure la gestion des locaux et le service des huissiers.



Outils d'orientation



Outils d'orientation

- Constitution du canton de Berne
 - Loi sur le Grand Conseil (LGC) et Règlement du Grand Conseil (RGC)
 - Directive sur le fonctionnement du Grand Conseil (Dir-GC)
 - L'abc du Grand Conseil
 - Répertoire des organes du Grand Conseil
 - Répertoire des membres du Grand Conseil, répertoire des partis politiques et des groupes
 - Autres documents (instructions, etc.)
- Vous trouverez la plupart des informations sur www.be.ch/gc

Compléments d'information ?

Services parlementaires
Guichet GR/GC
Postgasse 68
3000 Berne 8

 031 633 75 75

 gr-gc@be.ch

 www.be.ch/gc

Autres informations et formulaires:
www.be.ch/gc-interne



Tâches et procédures du Grand Conseil

Christina Bundi
Suppléante du secrétaire général

Statut du Grand Conseil

Le Grand Conseil :

- **représente la population bernoise,**
- **exerce le pouvoir législatif,** et collabore avec le gouvernement (exécutif) et les tribunaux (judiciaire),
- décide des **grandes orientations politiques** du canton, sous réserve des droits du peuple.

Tâches du Grand Conseil

(art. 74 ss ConstC)



- Législation
- Planification politique
- Pilotage des finances
- Haute surveillance sur le Conseil-exécutif et les autorités judiciaires
- Mandats (p. ex. motion)
- Élections
- Autres (p. ex. trancher les conflits de compétences)

Indemnités

(art. 124 ss RGC)



Rémunération du travail parlementaire :

- jetons de présence
(230 CHF par séance et par jour + 100 CHF par séance de plus le même jour [max. 4])
- supplément (pour les tâches ou fonctions particulières)

Frais :

- Déplacement : 70 ct/km (min. 750 CHF)
- Repas : 24 CHF
- Infrastructure : 5000 CHF par année

Versement mensuel

Procédures au Grand Conseil

Thèmes :

- sessions, jours de séance
- délibérations et temps de parole
- propositions et déclarations de planification
- votes et décisions



Dates des sessions

(art. 4, al. 1 et 2 RGC)



2022 du 7 au 16 juin
du 5 au 15 septembre
du 28 nov. au 8 déc.

2023 du 6 au 16 mars
du 5 au 15 juin
du 4 au 14 septembre
du 27 nov. au 7 déc.

www.gr.be.ch/fr/start/sessionen/daten-der-kommenden-sessionen.html

Sessions

(art. 4 et 5 RGC)

Quatre sessions annuelles de deux semaines chacune :

- en principe du lundi après-midi au jeudi,
- régulièrement des séances vespérales (mercredi 1^{re} semaine et mardi 2^e semaine),
- programme : dix jours au plus tard avant le début d'une session (liste des affaires)



Séances

(art. 4, al. 3 à 6 RGC)

<u>1^{re} semaine</u>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9 h – 11 h 45	<i>Groupes</i>	Session	Session	Session	
13 h 30 - 16 h 30	Session	Session	Session	Session (jusqu'à 16 h)	
17 h – 19 h			Session		

<u>2^e semaine</u>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9 h – 11 h 45	<i>Groupes</i>	Session	Session	(Session)	
13 h 30 – 16 h 30	Session	Session	Session	(Session jusqu'à 16 h)	
17 h – 19 h		Session			

- Les séances sont décidées par le bureau.
- Des écarts sont possibles.



Délibérations et temps de parole

- Quorum : présence de 81 membres du Grand Conseil au moins (art. 76 LGC)
- Règle : les objets sont délibérés en une seule lecture (art. 75 LGC).
- Quatre modes de délibération (art. 86 ss RGC) : le Bureau décide ; possibilité de proposer le débat libre.
- En principe, personne ne peut prendre la parole plus d'une fois sur le même sujet (art. 85 RGC).
- Une intervention doit être retirée avant le début de la délibération (art. 73 RGC).

Débat libre

(art. 87 et 85, al. 5 RGC)

- **Tous** les membres du Grand Conseil ont le droit de demander la parole.
- Temps de parole : cinq minutes (exception : 3 minutes pour soutenir une proposition déjà déposée ou pour la seconde prise de parole).
- Temps de parole plus long pour la rapporteuse ou le rapporteur de la commission et le membre du Conseil-exécutif (« s'exprimer brièvement »)



Débat organisé

(art. 88 RGC)

Le nombre d'oratrices et d'orateurs est limité :

- la rapporteuse ou le rapporteur de la commission,
 - l'autrice ou l'auteur de la proposition, de la motion, etc.,
 - un membre de la Députation,
 - la ou le porte-parole du groupe,
 - un membre du Conseil-exécutif.
-
- Le temps de parole total est limité : répartition par le président ou la présidente du Grand Conseil.
 - Mode qui convient pour le débat d'entrée en matière.

Débat réduit

(art. 89 RGC)

- Pas d'oratrice individuelle ou d'orateur individuel
- Temps de parole : deux minutes
- Temps de parole plus long pour la rapporteuse ou le rapporteur de la commission et le membre du Conseil-exécutif (« s'expriment brièvement »)
- Mode qui convient notamment pour les affaires de crédits non soumis au référendum, les rapports et les motions ayant valeur de directives.

Procédure écrite (art. 90 RGC)

- Les interpellations et
- les questions

ne sont plus délibérées au Grand Conseil.

Les interpellations sont jointes aux documents de la session, accompagnées de la réponse.

Les questions, accompagnées des réponses, sont publiées sur Internet le mercredi de la deuxième semaine de session.

Les interpellations et les questions sont aussi publiées dans le Journal (art. 90 RGC).

Propositions et déclarations de planification

- Toutes les affaires peuvent faire l'objet de **propositions** (art. 92 RGC) (p. ex. motion d'ordre, proposition de renvoi, proposition de non-entrée en matière, amendement, proposition de réouverture de la discussion).
- Cas particuliers :
Les rapports et les planifications peuvent aussi faire l'objet de **déclarations de planification** qui lient politiquement le Conseil-exécutif et doivent être intégrées dans le rapport ou la planification (art. 52 s LGC). La planification / le rapport n'est pas modifié.
- Les propositions doivent être déposées par écrit le plus tôt possible auprès du Guichet GR / GC(gr-gc@be.ch) ; elles sont ensuite publiées par voie électronique.
- Vous trouverez les modèles sous www.be.ch/gc-interne.

Votes et décisions

- Les décisions sont adoptées à la majorité des votantes et votants (art. 78 RGC).
- Opposition/élimination des divergences de plusieurs propositions sur le même sujet et « question cruciale » (art. 101 et 102 RGC)
- Les décisions sont publiées au fur et à mesure sur Internet et dans le Journal du Grand Conseil.

Les prescriptions détaillées sur la procédure du Grand Conseil se trouvent principalement dans le **Règlement du Grand Conseil** (art. 80 ss RGC).



La **Directive sur le fonctionnement du Grand Conseil** (Dir-GC) est une source d'informations supplémentaire.

Vous trouverez aussi une sélection d'informations dans la **Brochure d'information pour les membres du Grand Conseil**.

Ces documents sont disponibles sur:
www.gr.be.ch/fr/start/grosser-rat.html



Outils parlementaires / Dépôt d'interventions

Sandra Lager
Responsable du Service de conseil

Outils parlementaires

(art. 61 LGC)

- Initiative parlementaire

- Cinq types d'intervention parlementaire :
 - Motion
 - Motion financière
 - Postulat
 - Interpellation
 - Question



Initiative parlementaire

(art. 62 et 67 LGC, art. 69 ss RGC)

Un projet d'acte législatif ou d'arrêté du Grand Conseil peut être déposé par le biais d'une initiative parlementaire.

L'initiative parlementaire doit être déposée sous la forme d'un document dûment structuré.

Motion

(art. 63 LGC, art. 72 ss RGC)

Une motion **charge le Conseil-exécutif** :

- d'élaborer un acte législatif ou un arrêté,
- de prendre une mesure, ou
- de présenter un rapport.



Motion

(art. 63 LGC, art. 72 ss. RGC)

Initiative cantonale (art. 116 RGC)

- 
- Une initiative cantonale peut être soumise à la Confédération par voie de motion.
 - **Attention**
La motion doit indiquer précisément quelle disposition de quel acte législatif fédéral (Cst., loi fédérale sur...) doit être modifiée et la proposition de modification doit être motivée et rédigée sous la forme d'un avant-projet d'acte législatif (art. 116, al. 3 RGC).

Pourquoi tant de formalisme ?

Pour augmenter les chances d'une initiative cantonale auprès des chambres fédérales.

Motion financière

(art. 64 LGC, art. 75 et 77 RGC)

La motion financière **charge le Conseil-exécutif** ou la **Direction de la magistrature** de prendre des mesures concernant le volet financier du prochain budget ou du prochain plan intégré mission-financement.



Motion financière

(art. 64 LGC, art. 75 et 77 RGC)

Pourquoi **financière** ?

Une motion financière porte sur :

- les soldes du compte de résultat et du compte d'investissements,
- les variations de la fortune des financements spéciaux,
- les chiffres des comptes spéciaux,
- les soldes de chaque groupe de produits et de chaque produit,
- les valeurs-cadres des subventions cantonales.

(art. 62, al. 4, lit. *a* LFP)

Postulat

(art. 65 LGC, art. 72 ss RGC)

Le postulat **charge le Conseil-exécutif** ou **la Direction de la magistrature** d'étudier si :

- un acte législatif ou un arrêté doivent être élaborés,
- une mesure doit être prise, ou
- un rapport doit être rédigé,

et de soumettre une proposition au Grand Conseil à ce sujet.



Interpellation

(art. 66 LGC)



L'interpellation demande au **Conseil-exécutif** ou à la **Direction de la magistrature** de **donner des renseignements** sur toute affaire relative au canton.

Question

(art. 66 LGC; art. 76 RGC)



La question demande au **Conseil-exécutif** ou à la **Direction de la magistrature** de **donner des renseignements** sur toute affaire relative au canton.

Les questions doivent rester brèves (maximum 3 questions).

Où se trouvent les formulaires ?

Vous trouvez tous les formulaires sous
www.be.ch/gc-interne



Le système des commissions

Sibylle ben Rhouma
Chef du Service des commissions

Les huit commissions permanentes

Commission de surveillance



**Commission des finances
CFin**

**Commission de gestion
CGes**

**Commission de justice
CJus**

**Commission des
institutions politiques et des
relations extérieures CIRE**

Commissions spécialisées

**Commission des
infrastructures et de
l'aménagement du
territoire CIAT**

**Commission de la
formation CFor**

**Commission de la
santé et des affaires
sociales CSoc**

**Commission de la
sécurité CSéc**

Caractéristiques des commissions permanentes

- 17 membres
- Cumul des mandats : chaque membre du GC peut cumuler au maximum un mandat dans une commission de surveillance et un dans une commission spécialisée, ou deux mandats dans deux commissions spécialisées.
- Limitation de la durée du mandat : 8 ans
- Élection des membres et de la présidence par le GC, attribution des sièges en fonction de la force numérique des groupes
- Suppléantes et suppléants : commissions spécialisées et CIRE, deux par groupe, élection par le GC / pas de suppléantes ou suppléants pour les commissions de surveillance
- Autonomie d'organisation et édicition d'un règlement

Clé de répartition

Kommissionsgrösse / Kommissionen

No.	Fraktionen	Mitglieder	5	8	17	51	68
			Stimmen- zählende	Präsidien ständige Kommissionen	SAK / beso. Kommissionen	Aufsichts- kommissionen (3*17)	Sachbe- reichskom- missionen (4*17)
1	SVP	44	1	2	5	14	19
2	SP-JUSO- PSA	34	1	2	4	11	15
	ÜBRIGE	81	3				
3	GRÜNE	20		1	2	6	8
4	FDP.Die Li- beralen	18		1	2	6	8
6	GLP	16		1	2	5	7
	ÜBRIGE	27		1			
5	Die Mitte	12			1	4	5
7	EVP	9			1	3	4
8	EDU	6				2	2
9	Total	159	5	8	17	51	68
	fraktionslos	1					
	Gesamttotal	160					

Vom Büro des Grossen Rates am 23. Mai 2022 zu beschliessen.

Attributions des commissions

- Préavis des affaires (lois, rapports, affaires de crédit)
- Clarifications
- Rapport au GC
- Propositions au GC



Collaboration entre les commissions

Art. 30 LGC

- Avis donnés par oral ou par écrit (corapports)
- Séances communes (sections et plénum)
- Transmission d'affaires à une autre commission
- Droit d'évocation des commissions de surveillance sur les commissions spécialisées

But :

Une seule commission formule une proposition au Grand Conseil et les éventuelles divergences ont été résolues au préalable !

Commission des finances (CFin)

- Haute surveillance sur les finances cantonales, pilotage des finances et des prestations
- Préavis sur
 - le budget (BU) et le plan intégré mission-financement (PIMF),
 - le rapport de gestion (comptes annuels), y c. les crédits supplémentaires,
 - la Commission spécialisée pour les affaires de la FIN et de la DEEE,
 - les demandes de crédit ne ressortissant à aucune commission spécialisée,
 - les motions financières,
 - la prise de connaissance des dépenses liées,
 - la surveillance du Contrôle des finances.



Commission de gestion (CGes)

- Haute surveillance sur le Conseil-exécutif, l'administration cantonale et les autres organisations chargées de tâches publiques (p. ex. les établissements, les entreprises et les participations du canton)
- Examen de la mise en œuvre des arrêtés du GC, enquêtes et analyses
- Surveillance du secrétaire général du GC, du chancelier et du délégué à la protection des données
- Autonomie : la CGes détermine en principe elle-même les priorités de ses contrôles. Les contrôles sur un thème déterminé ou sur une longue période ont la priorité (contrôles de tendance).
- La haute surveillance s'exerce en général a posteriori, exceptionnellement de manière concomitante.



Commission de justice (CJus)

- Haute surveillance sur la gestion de la Direction de la magistrature, des tribunaux et du Parquet général
- Préavis des affaires de la Justice
 - BU/PIMF et RG
 - Crédits supplémentaires, motions financières et autres demandes de crédit
- Organe de surveillance des membres des autorités judiciaires suprêmes
- Préparation des élections des autorités judiciaires et du Parquet général
- Pétitions et requêtes
- Commission spécialisée pour les affaires de la Justice (JCE)

Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE)

- Questions fondamentales concernant le système politique
 - Dialogue politique avec le gouvernement
 - Préavis des planifications politiques et stratégiques (p. ex. programme gouvernemental de législature)
 - Planifications stratégiques et interdisciplinaires du CE à long terme
- Relations extérieures
 - Stratégie (rapport sur les relations extérieures)
 - Coordination des activités du GC
 - Haute surveillance sur les traités internationaux et intercantonaux
 - Représentation du GC dans les organes intercantonaux
- Délibération et adoption des messages pour les votations
- Commission spécialisée pour les affaires de la CHA

Commissions spécialisées

- Préavis des actes législatifs, des rapports et des demandes de crédit

- **Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)**
affaires DTT, DEEE (domaines de l'environnement et de l'énergie) et DIJ (domaine de l'aménagement du territoire)

- **Commission de la formation (CFor)**
affaires INC

- **Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc)**
affaires DSSI et DIJ (domaine de la famille)

- **Commission de la sécurité (CSéc)**
affaires DSE

Commissions spéciales

- Peuvent être désignées à tout moment.
- Préavisent les affaires ne ressortissant à aucune commission permanente.
- Importance particulière de l'affaire
- Surcharge des commissions
- Le Bureau décide de leur désignation et fixe le nombre de membres.



Secrétariats

- Chaque commission est supervisée par une ou un secrétaire, le cas échéant par une collaboratrice ou un collaborateur scientifique.
- Soutien technique et matériel des commissions
- Préparation et suivi des séances
- Relations avec les Directions et les autres offices



Organisation du travail

Patrick Trees
Secrétaire général

Plan de la présentation

Organisation du travail

- Programme de session et durée des délibérations
- Ordre de succession et de traitement des affaires
- Documents de session et informations sur Internet
- Environnement de travail GC / système de préparation des séances «CMI Sitzungen»
- Documentation importante
- Interlocuteur : [guichet gr-gc@be.ch](mailto:guichet_gr-gc@be.ch)

Programme de session

- Le programme de la session indique les objets soumis à délibération. Les affaires sont classées par Direction.
- Les prévisions sur la durée des délibérations indiquent de manière générale quel jour les affaires de quelle Direction seront traitées ; elles sont adressées aux groupes (écarts possibles en tout temps).



Programme de session

Programme de la session

Session d'automne 2021
06.09.2021 - 16.09.2021

Légende	
Modes de délibération :	
DI	débat libre
Do	débat organisé
Dr	débat réduit
Pé	procédure écrite
Commissions :	
CFin	Commission des finances
CGes	Commission de gestion
CJus	Commission de justice
CIRE	Commission des institutions politiques et des relations extérieures
CFor	Commission de la formation
CSoc	Commission de la santé et des affaires sociales
CIAT	Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire
CSéc	Commission de la sécurité

Table des matières	Page(s)
Grand Conseil	2 + 3
Direction de la magistrature	3
Chancellerie d'Etat CHA	3
Direction des finances FIN	4
Direction de l'instruction publique et de la culture INC	4
Direction des travaux publics et des transports DTT	4 - 6
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement DEEE	7 + 8
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration DSSI	9 + 10
Direction de la sécurité DSE	10 + 11
Direction de l'intérieur et de la justice DIJ	12 - 14
Elections	14 - 16
Interpellations	16 - 19
Questions	19

Exemple : session d'automne 2021

Programme de session

N°	N° de l'affaire	Titre de l'affaire	Type d'affaire	Organe / Commission	Proposition du CE	Délibération	Remarques	Rapporteur / Rapporteuse
Direction des finances								
20	2021.RRGR.120	Recours à des expertes et des experts externes. Résultats des investigations de la Commission de gestion	Rapport GC	CGes		DI	Proposition de la CGes : prise de connaissance	Siegenthaler
21	2021.RRGR.98	073-2021 Freudiger (Langenthal, UDC) Des règles claires pour l'élection des représentants et représentantes de l'employeur aux organes des caisses de pension cantonales	Motion		Rejet	DI		
22	2020.RRGR.399	305-2020 Schneider (Biel/Bienne, UDC) Renforcer la vie associative dans le canton de Berne	Postulat		Rejet	DI		
Direction de l'instruction publique et de la culture								
23	2021.BKD.16484	Rapport de gestion 2020 de l'Université de Berne	Rapport de tiers	CFor	Prise de connaissance	Dr		Abplanalp
24	2021.BKD.15635	Rapport de gestion 2020 de la Haute école spécialisée bernoise (BHF)	Rapport de tiers	CFor	Prise de connaissance	Dr		Arn
25	2020.BKD.54035	Rapport de gestion 2020 de la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern)	Rapport de tiers	CFor	Prise de connaissance	Dr		Bütikofer

Exemple : session d'automne 2021

Prévisions sur la durée des délibérations

* Session d'automne 2021, prévisions sur la durée des délibérations (Indications en minutes) et délais de dépôt des propositions, questions et interventions urgentes ¶

Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance de cette planification provisoire lors de sa séance du 23 août 2021. Les temps prévus dépendent du nombre et de la durée des interventions. Durant la session, l'état actuel des délibérations est publié à l'adresse www.be.ch/gc ¶

Séance	Lundi-08.08.2021	Mardi-07.08.2021	Mercredi-08.08.2021	Jedi-08.08.2021
Matinée	Groupes	09h00~11h00 CHA → 120 ¶ À partir de 11 heures: excursion des groupes ¶	09h00~11h45 Elections → 45 ¶ CHA → 70 ¶ FIN → 50 ¶	09h00~11h45 DTT → 90 ¶ DEEE → 75 ¶
Après-midi	13h30~16h30 GC → 140 ¶ DM → 10 ¶ CHA → 30 ¶		13h30~16h30 FIN → 60 ¶ INC → 15 ¶ DTT → 105 ¶	13h30~14h45 DEEE → 75 ¶ À partir de 14h45: + Fête en l'honneur du président du Grand Conseil
Soirée			17h00~19h00 DTT → 120 ¶	

Séance	Lundi-13.08.2021	Mardi-14.08.2021	Mercredi-15.08.2021	Jedi-16.08.2021
Matinée	Groupes	09h00~11h45 DEEE → 100 ¶ DSSI → 65 ¶	09h00~11h45 DSE → 165 ¶	09h00~11h45 DIJ → 165 ¶
Après-midi	13h30~16h30 DEEE → 180 ¶	13h30~16h30 DSSI → 170 ¶ DSE → 10 ¶	13h30~16h30 DSE → 110 ¶ DIJ → 70 ¶	13h30~16h00 DIJ → 150 ¶
Soirée		17h00~19h00 DSE → 120 ¶		

¶
Manque: DIJ → 105 min. ¶

• Délais de dépôt des propositions, questions et interventions urgentes ¶

- jeudi, 02.09.2021 / 12 heures: → Annonce des candidatures aux prochaines élections ¶
- vendredi, 03.09.2021 / 12 heures: → Propositions d'amendement et déclarations de planification ¶
- lundi, 06.09.2021 / 16 heures: → Questions ¶
- lundi, 06.09.2021 / 16 heures: → Interventions dont l'urgence est demandée ¶

Exemple : session d'automne 2021



Ordre de succession des affaires

1. Grand Conseil (GC)
2. Conseil-exécutif (CE)
3. Chancellerie d'État (CHA)
4. Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
5. Direction de la sécurité (DSE)
6. Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)
7. Direction des travaux publics et des transports (DTT)
8. Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)
9. Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
10. Direction des finances (FIN)

Ordre de traitement des affaires

1. Révisions constitutionnelles
2. Actes législatifs (lois)
3. Arrêtés du Grand Conseil (AGC)
4. Rapports
5. Demandes de crédit
6. Initiatives parlementaires
7. Interventions parlementaires (motions financières, motions, postulats)
8. Autres affaires

Documents de session

- Tous les documents relatifs aux affaires des sessions sont régulièrement mis à jour sur Internet.
- Dix jours avant le début d'une session, les documents relatifs à cette session sont publiés sur Internet (www.be.ch/gc) et dans le système de préparation des séances «CMI Sitzungen».



Informations sur Internet

www.be.ch/gc



Contact Page d'accueil du Canton de Berne Emplois BE-Login DE | FR

Le Grand Conseil

Grand Conseil

Affaires

Sessions

Ce qu'il faut savoir

Services parlementaires



Résultats finaux

Elections du 27 mars

Écouter

Archives audio de la session

Maintenant en ligne

Les Journaux du Grand Conseil
de 1831 à 1999

Actualités

Communiqués de presse

Environnement de travail du Grand Conseil

L'environnement de travail du Grand Conseil garantit à ses membres :

- la protection des données,
- la sécurité des données et du système,
- le secret de la commission,
- la poursuite de l'activité du Grand Conseil et de ses organes en situation de crise.

Environnement de travail du Grand Conseil

L'environnement de travail du Grand Conseil offre les prestations suivantes :

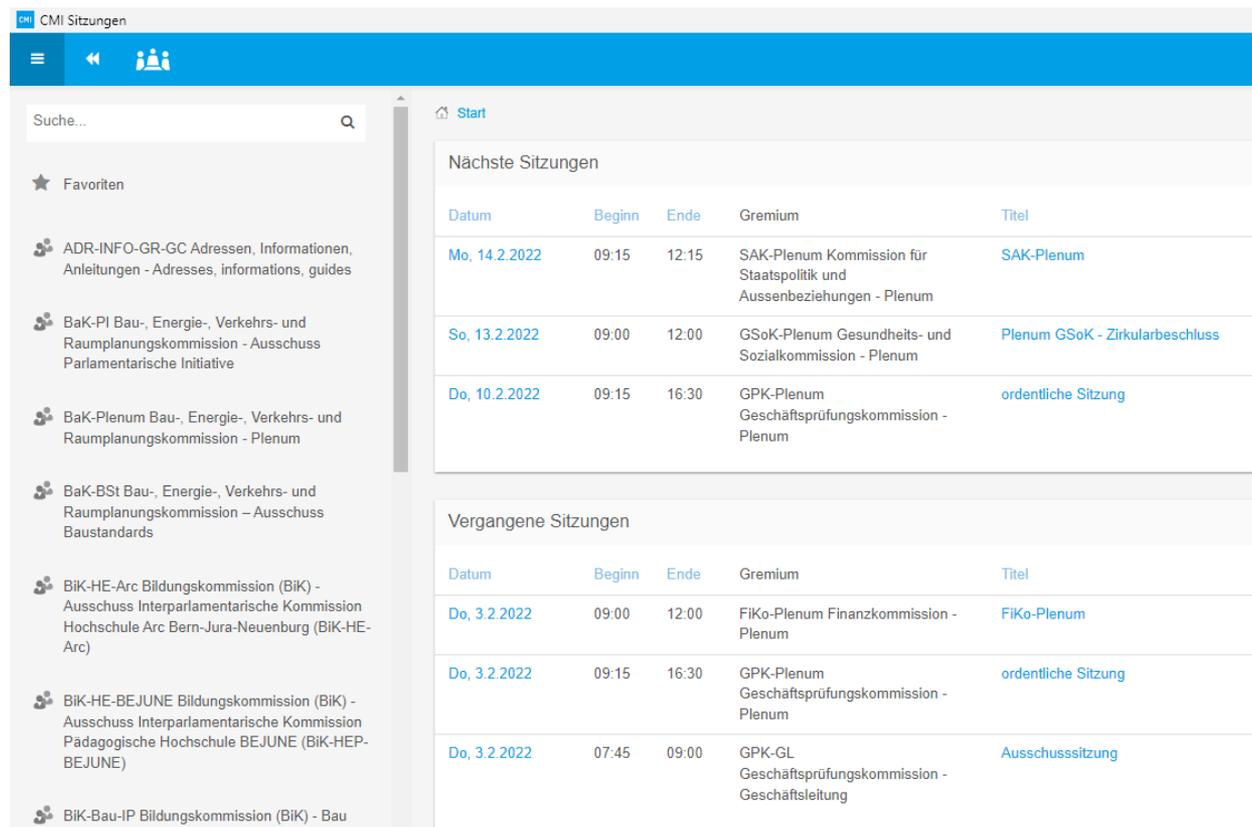
- une messagerie électronique sécurisée entre les membres du Grand Conseil, les secrétariats des groupes parlementaires, le gouvernement et l'administration ;
- l'archivage sécurisé de données confidentielles et sauvegarde sur les serveurs de BEDAG ;
- l'accès sécurisé aux données des organes du Grand Conseil (Bureau, commissions et autres organes) mises à disposition des personnes autorisées dans le système de préparation des séances (CMI) ;
- un dispositif de télécommunication sécurisé par téléphone, vidéoconférence ou conférence téléphonique avec et entre les membres du Grand Conseil, les secrétariats des groupes parlementaires, le gouvernement et l'administration ;
- le soutien et les prestations du service d'assistance de l'OIO (par téléphone, par courriel et sur son portail).

Environnement de travail du Grand Conseil / Système de préparation des séances « CMI Sitzungen »

- Le Grand Conseil et ses organes renoncent au papier.
- Les documents relatifs aux séances plénières (publiques) sont disponibles sur le site Internet du Grand Conseil ou dans l'environnement de travail du Grand Conseil.
- Les documents destinés aux organes du Grand Conseil (non publics) sont disponibles dans le système de préparation des séances dans l'environnement de travail du GC (CMI Sitzungen).
- Tous les formulaires de dépôt de propositions ou d'interventions se trouvent sur l'environnement de travail du Grand Conseil et sur Internet (www.be.ch/gc-interne).

Systeme de préparation des séances CMI

Selon votre statut de membre au sein des organes du Grand Conseil, vous avez la possibilité d'accéder aux documents correspondants dans le système « CMI Sitzungen ».



Suche...

Favoriten

- ADR-INFO-GR-GC Adressen, Informationen, Anleitungen - Adresses, informations, guides
- BaK-PI Bau-, Energie-, Verkehrs- und Raumplanungskommission - Ausschuss Parlamentarische Initiative
- BaK-Plenum Bau-, Energie-, Verkehrs- und Raumplanungskommission - Plenum
- BaK-BSt Bau-, Energie-, Verkehrs- und Raumplanungskommission – Ausschuss Baustandards
- BiK-HE-Arc Bildungskommission (BiK) - Ausschuss Interparlamentarische Kommission Hochschule Arc Bern-Jura-Neuenburg (BiK-HE-Arc)
- BiK-HE-BEJUNE Bildungskommission (BiK) - Ausschuss Interparlamentarische Kommission Pädagogische Hochschule BEJUNE (BiK-HEP-BEJUNE)
- BiK-Bau-IP Bildungskommission (BiK) - Bau

Start

Nächste Sitzungen

Datum	Beginn	Ende	Gremium	Titel
Mo, 14.2.2022	09:15	12:15	SAK-Plenum Kommission für Staatspolitik und Aussenbeziehungen - Plenum	SAK-Plenum
So, 13.2.2022	09:00	12:00	GSoK-Plenum Gesundheits- und Sozialkommission - Plenum	Plenum GSoK - Zirkularbeschluss
Do, 10.2.2022	09:15	16:30	GPk-Plenum Geschäftsprüfungskommission - Plenum	ordentliche Sitzung

Vergangene Sitzungen

Datum	Beginn	Ende	Gremium	Titel
Do, 3.2.2022	09:00	12:00	FiKo-Plenum Finanzkommission - Plenum	FiKo-Plenum
Do, 3.2.2022	09:15	16:30	GPk-Plenum Geschäftsprüfungskommission - Plenum	ordentliche Sitzung
Do, 3.2.2022	07:45	09:00	GPk-GL Geschäftsprüfungskommission - Geschäftsleitung	Ausschusssitzung

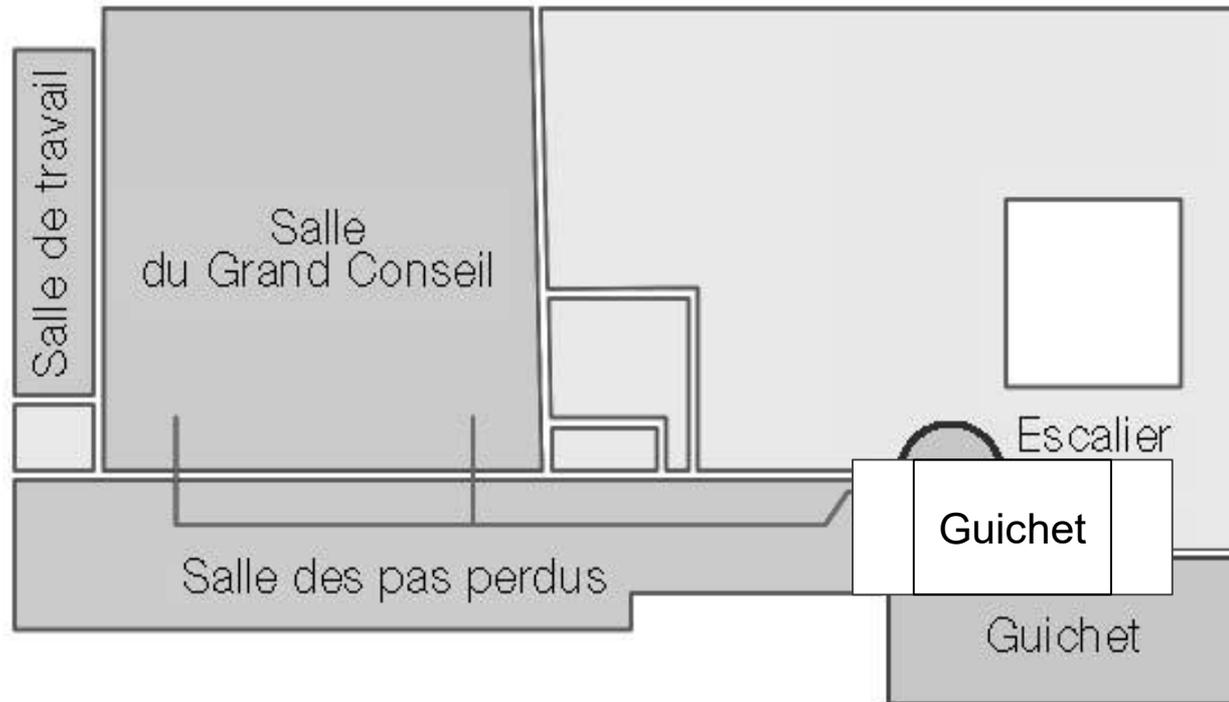
Environnement de travail du Grand Conseil / Système de préparation des séances CMI



Votre accès à l'environnement de travail du Grand Conseil sera configuré cet après-midi et le système « CMI Sitzungen » sera installé sur votre ordinateur.

- Veuillez vous munir impérativement de votre ordinateur portable cet après-midi !

Où se trouvent les Services parlementaires ?



L'adresse à retenir !

Guichet GR / GC

Bureau C 104.1



Tél. : 031 633 75 75

Courriel : gr-gc@be.ch

Web : www.be.ch/gc

Interne : www.be.ch/gc-interne

N'oubliez pas nos interprètes !

Prière d'envoyer **à l'avance** les textes de vos allocutions au Guichet.

Vous facilitez ainsi le travail des interprètes.

Elles vous en sont infiniment reconnaissantes.



Présentation du chancelier et des collaboratrices et collaborateurs

- Christoph Auer, Chancelier
- Mirjam Tschumi, Vice-chancelière
- David Gaffino, Vice-chancelier
- Christine Zimmermann, Huissière cantonale / Administration de l'Hôtel du gouvernement
- Roland Schneeberger, Huissier cantonal / Administration de l'Hôtel du gouvernement



Programme de la journée d'information

Groupe 1 / français + allemand (interprétation simultanée)			
13 h 00	Configuration de l'environnement de travail GC / application « CMI Sitzungen »	Chancellerie d'État, salle C401	OIO, Reto Clavadetscher, Team DiMa PARL
14 h 15	Pause dans la salle de séance		
14 h 30	Outils parlementaires	Chancellerie d'État, salle C401	Membres du Grand Conseil / Sandra Lager, responsable du Service de conseil
15 h 45	Fin de la manifestation		
dès 16 h 00	Visite guidée de l'Hôtel du gouvernement (all.)	Départ du grand hall de l'Hôtel du gouvernement	Sandra Lager, responsable du Service de conseil
Groupe 2 / allemand			
13 h 00	Outils parlementaires	Hôtel du gouvernement, salle 7	Membres du Grand Conseil / Sandra Lager, responsable du Service de conseil
14 h 15	Pause dans la salle de séance		
14 h 30	Configuration de l'environnement de travail GC / application « CMI Sitzungen »	Hôtel du gouvernement, salle 7	OIO, Reto Clavadetscher, Team DiMa PARL
15 h 45	Fin de la manifestation		
dès 16 h 00	Visite guidée de l'Hôtel du gouvernement (all./fr.)	Départ du grand hall de l'Hôtel du gouvernement	Patrick Trees, secrétaire général du Grand Conseil



Bon appétit !

